



Infor Anael Finance iSeries Compensation des écritures

© Copyright 2016 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries V7R0

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : septembre 29, 2016

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Compensation des écritures.....	7
Généralités.....	7
Paramétrage	8
Les numéros d'ordre.....	8
Les tiers	8
Paramètres de comptabilisation	9
Liste des paramètres.....	9
Traitement.....	10
Prise de paramètres	10
Compensation.....	11
Traitements batch.....	12

À propos de ce manuel

Ce document décrit le procédé de compensation des tiers dans Anael Finance iSeries, paramètres et traitements, en vue de l'édition des règlements tiers.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Version V7R0

Prérequis

La compensation s'effectue sur les écritures des CG compensables par Séquence/Tiers. Les CG doivent donc être gérés avec la même séquence, séquence multi collectif.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Août 2016	B. Quevedo	Création du document

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

La compensation permet de solder les écritures comptables des comptes généraux centralisateurs de tiers au profit d'un CG dit 'de compensation', en préparant le lettrage automatique des comptes. Ces écritures sont générées dans le fichier des écritures 'batch' (FAN350P2) en vue de leur intégration dans les historiques comptables.

Tous les CG doivent être sous-comptés et de même séquence. Par société, les écritures des CG sont extraites et générées par 'Séquence/Tiers'.

Par exemple :

CG	Type Cpte	Séquence	Tiers	Montant	
Soit les écritures à compenser :					
401000	F	TIERS	X	100,00 -	Facture
411000	C	TIERS	X	60,00	Facture
401000	F	TIERS	Y	10,00	Avoir
Les écritures de compensation seront les suivantes :					
401000	F	TIERS	X	100,00	CP1
4xxxxx	F	TIERS	X	100,00 -	
401000	C	TIERS	X	60,00 -	CP2
4xxxxx	F	TIERS	X	60,00	
401000	F	TIERS	Y	10,00 -	CP3
4xxxxx	F	TIERS	Y	10,00	

Remarque : Si l'édition des règlements tiers permet un traitement multi collectif pour des CG de même type de compte, la compensation permet de compenser des comptes de types de compte différents.

Paramétrage

Ce paragraphe récapitule les paramètres impactant directement la compensation sur les références existant déjà en comptabilité.

Pour le paramétrage complet des tiers et des numéros d'ordre, se référer à la documentation *Comptabilité auxiliaire_Paramètres de base*.

Les numéros d'ordre

Comptabilité générale > Paramètres > Mise à jour > MàJ Numéros ordre

Pour le paramétrage complet des n° d'ordre, se référer à la documentation *Comptabilité auxiliaire_Paramètres de base*.

- 1 Choisir le n° d'ordre + Entrée pour accéder à la fenêtre **n° d'ordre compensable**.
- 2 Répondre 'oui' à la question 'n° d'ordre compensable' et valider par Entrée,
 - Possibilité de déroger ensuite compte par compte à l'intérieur du n° d'ordre
 - Le numéro d'ordre doit être compensable si au moins un compte de ce numéro d'ordre est compensable.
- 3 Réviser les comptes compensables de ce n° d'ordre, pour les rendre compensable='Oui'. (La valeur par défaut est à 'Non').
- 4 Valider la mise à jour du compte par 'validation' ou 'F9'

Procéder ainsi pour tous les numéros d'ordre compensables.

Les tiers

Comptabilité auxiliaire > Paramètres > Mise à jour > MàJ Tiers

Le tiers doit être compensable pour être extrait dans le traitement de compensation. S'il l'est, alors le numéro d'ordre sera analysé et seules les écritures des comptes compensables de ce tiers seront extraites.

Dans la fiche du tiers, mettre à jour la zone :

- Compensable : Oui/Non
- N° d'ordre

Si le tiers est compensable, s'assurer que le numéro d'ordre de ce tiers l'est aussi. A défaut d'un code n° d'ordre renseigné dans la fiche du tiers, c'est le numéro d'ordre de la séquence qui s'applique au tiers.

- Valider la mise à jour du tiers par 'Validation' ou 'F9'

Paramètres de comptabilisation

Comptabilité auxiliaire > Règlements tiers > Compensation écritures > Param. comptabilisation compens.

Pour définir les règles de comptabilisation de la compensation, procéder comme suit :

- Société : de l'environnement
- Critères de sélection
 - Séquence début et fin
 - Devise début et fin

Laisser les critères par défaut + Entrée pour accéder à l'écran d'affichage des règles
- 'Créer' une règle ou 'F6' et compléter l'écran
 - Séquence
Renseigner le code séquence à compenser
 - Code devise
 - Blanc = toutes les devises
 - Sinon renseigner le code de la devise compensable = seules les écritures enregistrées dans cette devise de transaction sont compensables
 - Compte de compensation
 - Renseigner le compte général de compensation, CG de contrepartie des comptes compensés.
 - Le compte doit être sous-compté et de même séquence que les CG compensés. Le tiers sera le même que celui des CG compensés. C'est le compte qui sera exploité dans les règlements tiers ou les relevés clients (selon CG paramétré).
 - Journal d'OD
Renseigner le journal de type 'Opérations diverses' de comptabilisation.

'Validation' ou 'F9' pour enregistrer la mise à jour

Répéter l'opération si nécessaire.

Liste des paramètres

Cette option permet d'éditer le paramétrage des règles de compensation.

Traitement

Prise de paramètres

La fonction « Multi soumissions » permet de sélectionner un code liste pour effectuer la compensation de toutes les sociétés de ce code liste, avec les paramètres de la demande encours. Ce traitement est de type 'multi soumission', c'est-à-dire que la validation des paramètres soumettra autant de traitements que de sociétés du code liste.

- Société
- Etab
 - Facultatif
 - Blanc = tous, par établissement. L'établissement de l'écriture de compensation sera identique à l'établissement d'origine
- Numéro de demande
 - Le numéro de demande prépositionné correspond au numéro du dernier traitement effectué.
 - Pour un nouveau traitement, remettre cette zone à blanc et appuyez sur 'Entrée', le numéro s'incrémente de '1'.
 - Le but est de mémoriser les paramètres de sélection entre 2 tirages (provisoire et définitif par exemple)
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection Date d'arrêté
- Date et heure
 - Pré positionnées
 - À la date et heure du jour machine si nouvelle demande
 - À la date et heure du jour de la demande rappelée. Les modifier si nécessaire
 - Elle permet d'exclure du traitement, tous les mouvements comptabilisés au-delà de cette limite.
- Séquence/Tiers de début et de fin
Renseigner les séquences à compenser
- Limite échéance
Les dates d'échéance inférieures ou égales à cette date seront prises en compte
- Mode de règlement ou catégorie de règlement
Facultatifs
 - Mode de règlement
 - Tous = tous les modes de règlement
 - ' ' = écritures sans mode de règlement ou avec un mode de règlement de la catégorie de mode de règlement si elle est renseignée
 - La catégorie 'Modes de Règlement' doit exister en table de références 'CM'.

- Sélection devise
 - Toutes les devises : Sélection de toutes les écritures
 - Devise société : sélection des écritures dont la devise de transaction est égale à la devise société
 - Devises autres que la Devise société : sélection des écritures dont la devise de transaction est différente de la devise société
- Code devise
 - Facultative si devise sélectionnée est différente de 'toutes'
 - Sinon interdite
- Solde de compensation

L'écriture de compensation sera générée en fonction du solde de la compensation en rupture par 'Société/étab/Séquence/Tiers/Echéance/Mode de règlement/devise :

- Tous : écriture générée quel que soit le solde
 - Débiteurs : écriture générée si le solde est débiteur
 - Créditeurs : écriture générée si le solde est créditeur
 - Tirage définitif :
 - 'Non' : Traitement provisoire effectué pour contrôle. A la fin du traitement, édition de la liste seulement
 - 'Oui' : Le traitement est complet :
 - Edition de la liste des écritures compensées.
 - Génération des écritures dans le fichier batch
 - Marquage des écritures extraites
 - Date de comptabilisation
Date comptable de l'écriture de compensation
 - Code folio
A renseigner en tirage définitif. C'est un critère de sélection dans les traitements batch
- 'Entrée' pour valider la demande et accéder à la fenêtre de soumission de travail, puis Compléter la fenêtre et faire 'Validation' ou 'F9' pour soumettre le travail en batch

Compensation

Sont prises en compte dans le traitement les écritures

- Non lettrées/soldées
- Non marquées dans le numéro d'affectation 2
- Répondant aux critères de sélection.

La liste des écritures éditée dans le traitement provisoire comme le traitement définitif présentée par :

- Société
- Etablissement
- Compte/Tiers de compensation
- Date de compensation
- Mode de règlement
- Devise

Détaille les lignes extraites avec les informations suivantes :

- Tiers d'origine
- Compte général
- Date de comptabilisation
- N° de pièce
- Libellé
- Date d'échéance
- Code litige
- Taux et montant devise
- Montant débit
- Montant crédit
- Colonne 'NC' (non compensable) alimentée si
 - Ligne bloquée - avec un code litige 20 (ou commençant par 2)
 - Tiers bloqué – contenant une ligne contenant un code litige 30
 - Solde non compensable d'après le critère retenu dans la prise de paramètres.

Le traitement définitif a pour effet de

- Alimenter les écritures de compensation dans le fichier batch. La ligne de contrepartie contient les informations définies dans les règles de compensation
- Marquer les écritures compensées avec le numéro de compensation affecté automatiquement commençant par 'CPS' ('CPS' + n° auto sur 5) en vue du lettrage automatique sur relevé.

Traitements batch

Pour terminer le traitement,

- Intégrer les écritures batch et
- Lancer le lettrage automatique sur relevé (Affectation 2) après intégration des écritures

Se référer à la documentation *Traitements batch*.